

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot et Garonne

Nombre de membres en exercice :

15

Nombre de membres

Présents : 12

Excusés : 2

Pouvoirs : 2

Votants : 14

Absent : 1

Date de la convocation :

Le 23 mars 2023

De la commune de Mauvezin-sur-Gupie, Lot-et-Garonne,

Séance ordinaire du 28 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune
régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi,
dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD,
Michel WALTER, Michel DUBAUX, Ulysse SUC, Christian
MICHELET, Antoine ZANOTTO, Willy LORENZON et Éric
FORESTIER.

Mmes Françoise JORREY, Laurence

TOUMEYRAGUES, et Sandra BARBE.

Excusés : Mesdames Delphine SCHWARTZ et Estelle ASPART.

Pouvoirs : Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Michel WALTER,
Madame Estelle ASPART à Monsieur Christian MICHELET.

Absent : Madame Laure BRAQUEHAIS

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Attribution de compensation pour services rendus à la commune.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que Monsieur Joseph AUGUSTYNIAK a offert ses services pour réaliser les travaux d'installation électrique au local de pétanque. Monsieur le Maire propose de lui attribuer une indemnité compensatrice correspondant à 25 heures multipliées par 23.50 € ; soit 587.50 € pour services rendus à la commune.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE d'attribuer une compensation financière de 587.50 € à Monsieur Joseph AUGUSTYNIAK pour services rendus à la commune.

Adopté à 14 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

La secrétaire de séance

Daniel BORDENEUVE

Laurence TOUMEYRAGUES

Certifiée exécutoire après transmission le :
Publiée le 30 mars 2023

